

Image not found or type unknown



Refus du regroupement familial

Par **kneev**, le **20/09/2016 à 08:43**

Bonjour,rnrnJ'ai eu un refus de la demande du regroupement familial - manque de revenus de ma part,rnrnJ'ai trois enfants, et en plus on a fait le mariage en France, il a travaillé en Europe et il travaille maintenant au pays.rnrnMerci de me répondre.

Par **Visiteur**, le **20/09/2016 à 10:39**

Bjr,rnDans quel pays travaille-t-il ?

Par **amajuris**, le **20/09/2016 à 10:41**

bonjour,rnpour le regroupement familial, il y a des conditions de logement et de revenus à remplir pour l'étranger qui réside en france.rndans votre cas, avec 3 enfants et votre mari, cela fait 4 personnes, vous devez donc justifier d'un revenu mensuel minimal de 1 260 € sur les 12 derniers mois précédant la demande.rnque votre mari travaille dans son pays n'a pas d'importance, ce qui compte ce sont vos revenus à vous en france.rnsalutations